



## Énoncé final

### "Le Québec de 2026"

Après plus de 25 ans d'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les *États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* ont offert une occasion unique dans l'histoire du Québec de réfléchir, d'exposer et de partager collectivement **une vision d'avenir** à l'égard de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Des textes d'orientations et des visions divulgués par certains organismes et ministères de même que les conférences livrées ont ouvert les échanges des premiers *États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec*. Trois thématiques articulées autour du développement durable (mondialisation, changements climatiques et changements démographiques) ont été discutées en relation avec l'aménagement du territoire, l'urbanisme et leur importance sur le développement des collectivités du Québec.

Les participants aux *États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* ont fait l'exercice de se projeter dans le futur afin de dégager, à l'occasion de leurs délibérations en atelier, une vision du Québec à l'horizon 2026. Des principes et des moyens de mise en œuvre ont également été élaborés afin de concrétiser cette vision.

**Imaginez**, ... nous sommes en 2026.

#### **La mondialisation (pôle économique)**

##### ***Métropole, capitale nationale, pôles urbains et régions***

*Les opportunités offertes par la mondialisation ont permis au Québec de positionner sa structure urbaine - villes et agglomérations urbaines, et régions qu'elles polarisent - dans une économie mondiale concurrentielle, tout en affirmant leurs spécificités sociales, culturelles et environnementales.*

Le réseau urbain hérité du passé constitue le fer de lance de l'affirmation du Québec sur l'échiquier économique mondial en tirant partie de la position déjà affirmée de Montréal. Ce réseau urbain s'articule autour des pôles urbains qui constituent des foyers privilégiés de développement social, culturel et économique, des pivots de la redynamisation des territoires, et

des lieux d'échanges privilégiés entre les régions, la métropole et la capitale, d'une part, entre les régions et les partenaires internationaux, d'autre part.

À titre de métropole reconnue comme ville du design mondial par l'Unesco, Montréal s'impose comme le pôle principal de l'économie québécoise, le cœur de l'économie du savoir et la plaque tournante de l'internationalisation du Québec. Elle offre une qualité de vie qui fait l'envie des autres grandes villes du monde.

À titre de capitale nationale reconnue comme ville du patrimoine mondial de l'Unesco, Québec mise sur une vocation touristique forte liée à son histoire et sur une contribution significative à l'économie du savoir.

Animé par une saine émulation, le dynamisme économique du Québec repose sur une complémentarité des contributions respectives des régions et des agglomérations urbaines. Relancée grâce à l'émergence de productions à haute valeur ajoutée, l'exploitation durable des ressources naturelles reste un des points d'ancrage du développement des régions que consolide une diversification économique.

La valorisation et la qualité des milieux et des cadres de vie, respectueuses de leurs attributs patrimoniaux et de leur environnement et répondant aux impératifs du développement durable, contribuent à l'attractivité de la métropole et de l'ensemble des régions du Québec, ainsi qu'à leur niveau de vie.

## **Les changements climatiques (pôle environnemental)**

*Les bouleversements climatiques ont conduit le Québec à développer une expertise qui lui a permis de mettre en œuvre des solutions préventives qui répondent aux impératifs du développement durable et qui a fait du Québec un chef de file en la matière tant dans l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques que dans la réduction ou l'évitement des gaz à effet de serre.*

La reconnaissance collective de la grande vulnérabilité aux risques des milieux et cadres de vie du Québec a favorisé des changements d'attitude. En conséquence, le principe de précaution constitue désormais un des pivots de la planification urbaine et régionale.

L'ensemble des secteurs à risque existants ont été identifiés et étudiés afin de déterminer les modalités optimales de réduction des impacts des changements climatiques. L'agriculture, la foresterie, le tourisme de plein air, la gestion de l'eau, la production hydroélectrique et le transport se sont progressivement adaptés aux contraintes climatiques de façon à en tirer partie de manière optimale.

En matière de réduction d'émission des gaz à effet de serre, le Québec a atteint les ambitieux objectifs qu'il s'était fixé. Il mise dorénavant sur les énergies renouvelables et les programmes d'économie d'énergie. La valorisation de la mixité des usages et les rapports de proximité, l'intermodalité au profit du transport collectif et des modes de transport actif (marche, bicyclette)

et l'accroissement significatif de la part du transport ferroviaire et maritime des marchandises ont permis la réduction de l'utilisation de l'automobile.

## **Les changements démographiques (pôle social)**

*Le Québec a développé des politiques et des programmes originaux destinés à optimiser la contribution de l'ensemble des hommes et des femmes de tous groupes d'âge et de toutes origines à son développement social, culturel et économique.*

Des modalités originales d'occupation et de mise en valeur du territoire ont réduit les impacts des saignées démographiques et de la désertification qui avaient affecté des parties du pays habité, tout en consolidant les pôles urbains régionaux.

La préservation et la mise en valeur de la grande diversité des cadres de vie ont facilité l'ancrage et l'insertion des populations au gré des mobilités familiales, sociales, professionnelles et générationnelles.

La conciliation travail-famille, les politiques familiales, la reconnaissance formelle de l'apport des immigrants et l'adoption de modalités originales de transition de la vie active à la retraite ont permis de relever avec succès le défi de l'accroissement de la productivité et de contrer les effets sur le territoire de la faible croissance démographique et du vieillissement de la population.

L'adaptation du parc immobilier résidentiel des agglomérations urbaines, villes et villages a permis de limiter l'étalement urbain, de satisfaire la demande liée à la formation de ménages de petite taille, de mieux répondre à l'évolution des modes d'habitation et de sauvegarder des voisinages favorables à la mixité sociale et générationnelle et à l'offre d'une gamme étendue de services à la personne.

Une meilleure collaboration municipalités - commissions scolaires a permis d'optimiser l'utilisation des équipements collectifs et de consolider le rôle de l'école en regard de la construction d'une citoyenneté active des élèves.

## **La mise en œuvre de la vision**

Pour atteindre les objectifs énoncés dans cette vision souhaitée du Québec de 2026, qui reflètent les aspirations et les valeurs qu'ils partagent, les participants aux *États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* reconnaissent que la mise en œuvre de cette vision doit s'opérer autour de *principes directeurs* et de *moyens de mise en œuvre* qui guident l'action. Ceux-ci sont autant de gestes à poser pour atteindre ces objectifs. Par ailleurs, les participants reconnaissent également qu'il importe d'assurer un suivi de la mise en œuvre de cette vision.

## **Les principes directeurs**

**La vision dégagée par les participants ainsi que les stratégies ou moyens d'action retenus respectent certains principes directeurs dont ...**

*S'agissant de la gouvernance :*

- L'État est le gardien des valeurs de la société;
- Les élus municipaux doivent assumer une participation responsable dans la gestion, l'occupation, l'aménagement et la mise en valeur du territoire;
- La participation et l'engagement des citoyens sont la clé de voûte du développement durable (dans ses aspects social, environnemental et économique).

*S'agissant du développement durable :*

- L'aménagement du territoire et l'urbanisme jouent un rôle déterminant dans l'atteinte du développement durable;
- Le principe de précaution, découlant des effets des changements climatiques, constitue un des pivots de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- Le principe de la complémentarité des contributions des communautés rurales et urbaines, des régions, de la capitale nationale et de la métropole;
- La contribution des entreprises est essentielle à l'aménagement durable du territoire.

## **Les moyens de mise en œuvre**

**Les participants ont fait valoir l'importance de considérer un mécanisme global de mise en œuvre portant sur deux principaux éléments:**

- L'adoption d'une Politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire québécois qui se traduira par un nouveau cadre institutionnel et la mise en place des mécanismes nécessaires à sa mise en œuvre.
- La création d'un dispositif de vigie et de surveillance de l'application de cette politique nationale.

## **Le suivi de la mise en œuvre de la vision**

**Les participants ont également fait valoir l'importance d'assurer un suivi de la mise en œuvre de la vision. Par conséquent, le comité organisateur s'engage à identifier et à faire connaître les moyens visant à assurer ce suivi.**